

GARANTIE

Le chasseur-exterminateur de cafards et d'insectes terrestres Insects-Stop de HUMITAT-STOP, bénéficie d'une garantie de fonctionnement de 30 ans à compter de la date d'achat. Cette garantie ne couvre que le transport de retour et la réparation dans nos locaux, après acceptation écrite de la réparation. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une mauvaise utilisation de l'appareil ni les chocs qui endommagent le boîtier qui le protège.

Cet équipement est sans danger pour la santé et est certifié par la CE avec le rapport d'essais 25_36403774-EMC-TEST-REPORT-HUMITAT-STOP-HS-Insects_Signed.pdf et par la FCC américaine avec le rapport d'essais 25_3603779_TEST-REPORT-EMC_HUMITAT-STOP_Insects_FCC_Signed.pdf.

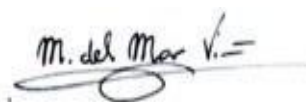
La garantie est perdue si : l'appareil est ouvert et un scellé est violé, le boîtier subit un choc visible, l'installation n'est pas conforme aux normes de basse tension en vigueur et les conditions du manuel d'installation sont respectées et/ou un liquide pénètre à l'intérieur.

Pallejà, dd/mm/aaaa

DIRECTORA DE HUMITAT STOP S.L.

Nº de Facture xxxxx

Maria del Mar Viñas



Insects-Stop nº nnnn

